

Le mot du Maire

Hommage à Monsieur Pierre REMANDE Maire de Saint-Fraimbault de 1995 à 2008 Maire Honoraire

Pierre REMANDE, né à Vitry sur Seine dans le Val de Marne, avait gardé de profondes attaches pour Saint-Fraimbault où vécurent ses parents et où son père fût également maire.

Après avoir consacré ses dernières années professionnelles à la direction de l'école de la chambre de commerce et d'industrie de Paris, l'école Ferrandi, il a choisi de vivre sa retraite dans notre village.



Elevé dans la culture de l'implication, Pierre s'est engagé au sein de l'équipe municipale dès 1989 aux côtés M. Roland Hérouin, Maire de l'époque. C'est au printemps 1995 qu'il reprit le flambeau pour deux mandats successifs.

Citadin, Pierre n'était pas coutumier de la vie rurale. Doté d'un sens aigu de l'observation, en parfaite intelligence, il a su tirer parti de sa longue expérience à des postes de responsabilité pour parfaire son intégration au sein de notre communauté de vie. En homme moderne, il a imposé sa personnalité à la tête de la Municipalité.

Adeptes du changement dans la continuité, dès sa nomination, Pierre Remande entra au bureau national du Comité des Villes et Villages Fleuris, orienta le fleurissement sur une durée plus longue dans l'année, avec une recherche dans la décoration et une mise en valeur des sites par un embellissement plus proche de la nature. Cela contribua au maintien jusqu'à ce jour du Label « 4 Fleurs ».

La mouvance touristique fut accentuée par le lancement des promenades en calèche, la remise en fonction de la forge, la mise en place d'expositions de peintures et la création d'un bureau d'accueil touristique. Sans oublier son implication dans Les Flories d'Antan, sous l'impulsion d'Alain Delangle, suivi par toute l'équipe municipale. Il continua les échanges avec le Japon et la finalité fût le voyage pour se rendre au Symposium en 2001.

A son initiative, en 1998, après deux années de labeur, le Gîte de Bellevue ouvrit ses portes, offrant un accueil de 50 lits.

En 2001, début de son second mandat en tant que Maire, il devint Vice-président à la Communauté de Communes de Passais, à l'Office de Tourisme du Domfrontais et Président du Centre de Pleine Nature de Torchamp.

1 Le mot du Maire

2 CR du Conseil Municipal
3 du 25 janvier

5 CR du Conseil Municipal
6 du 8 mars

8 CR du Conseil Municipal
9 du 12 avril

9 APE collège René
Gosciny en Danger

10 Prévention risques canins
pour nos facteurs

Plus de tri, moins
d'ordures ménagères

Le 15 août barbecue géant

Familles Rurales

11 Une petite histoire de
fleurs ...

12 Le concours des villes et
villages fleuris, c'est quoi ?

13 Actualités et perspectives
du plan d'eau

14 De nouveaux compteurs
d'électricité à
SAINT FRAIMBAULT

15 Art en liberté

Un adressage précis pour
la fibre optique à Saint
Fraimbault pour 2023

16 Henri Fontaine, l'enfant
du pays

Dates à retenir

A St-Fraimbault, cette période vit la réalisation du Lotissement de l'Orrière, le début des effacements de réseaux, la création des Drôles de Jardins en collaboration avec Christèle Lecherbonnier et le rachat du salon de coiffure.

L'installation de l'aire de Camping-cars et du bloc sanitaire au camping municipal suivirent.

En 2005 démarrèrent les premières guinguettes au bord de l'eau.

Dans toutes ses actions, Pierre a toujours eu le souci du lien de la cohésion sociale et de la transmission, outils essentiels à la vie de chaque être humain.

C'est ainsi que, retiré de la « vie politique », il s'est investi au travers de l'accueil des réfugiés : il leur donnait des cours de français. Jusqu'à ses derniers jours il a été présent à nos côtés pour conseiller, appuyer nos initiatives et renforcer l'image de marque de Saint-Fraimbault et je l'en remercie vivement.

Pierre Remande nous a quitté ce 22 janvier 2021, en pleine crise sanitaire. La Mairie n'a pas pu lui rendre les hommages comme elle le souhaitait. Nous le regrettons et adressons nos plus sincères condoléances à Thérèse, son épouse, à ses enfants ainsi qu'à toute la famille en détresse.

Dans ce même contexte, nous tenions à saluer Monsieur Jean Perouin, acteur assidu au sein de la chorale de la Paroisse et Président des AFN, décédé à l'automne 2020.

Enfin, plus récemment, c'est la disparition de Monsieur Marcel Legendre qui nous affecta. Il a été un acteur majeur au sein des animations locales et a longtemps œuvré en tant qu'Adjoint au Maire aux côtés de Monsieur Pierre Remande.

CR du Conseil Municipal du 25 janvier

ASSAINISSEMENT : DIAGNOSTIC DU RÉSEAU ET DEMANDE DE SUBVENTION

Pour obtenir des aides sur les travaux du réseau d'assainissement, il est nécessaire d'avoir effectué un diagnostic complet de son état. En date du 18 mars 2020, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour ce diagnostic a été confiée à Orne Métropole. Le 8 janvier dernier, Monsieur Vicky DAVOUST d'Orne Métropole est venu présenter le résultat de la consultation. Les critères de jugement des offres ont été estimés sur la valeur technique notée sur 65 points et le prix de la prestation noté sur 35 points.

L'estimation de l'étude était de 50 000 € HT ; quatre bureaux d'études ont répondu à la consultation. Au regard des critères de jugement, le conseil municipal décide de retenir l'offre la mieux avantageuse qui est celle du bureau d'études SA2E pour un montant de 42 346,50 € HT soit 50 815,80 € TTC. Une participation de la CDC d'environ 3 700 € sera versée pour la partie « eaux pluviales ». Le cout de ce projet pour la réalisation d'un diagnostic complet du réseau d'assainissement de SAINT-FRAIMBAULT, établi par Orne Métropole, assistant à la maîtrise d'ouvrage se décompose ainsi:

Suivi ORNE METROPOLE :	3 900,00 € HT
Etude diagnostic (SA2E) :	42 346,50 € HT
Total :	46 246,50 € HT

Le plan de financement de ces travaux est détaillé ci-dessous :

Agence de l'Eau Loire-Bretagne :	20 823,25 € HT	45 %
Conseil Départemental :	9 249,30 € HT	20 %
Commune :	16 173,95 € HT	35 %
TOTAL :	46 246,50 € HT	100 %

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces investissements sont prévus au budget annexe de l'assainissement de la commune pour la partie « Eaux usées », et inscrits au budget de la CDC Andaine-Passais pour la partie « Eaux pluviales ».

VOIRIE 2021

Monsieur le Maire rappelle que l'appel d'offre réalisé par la CC Andaine-Passais est triennale et que le quota voirie alloué par la CC Andaine-Passais est de 1000 euros par kilomètre :

Voirie communale :	25 573 € HT
Chemins ruraux :	<u>30 985 € HT</u>
TOTAL :	56 558 € HT

Le Conseil Municipal décide de valider les propositions de travaux de la Commission Voirie comme suit :

Voies concernées	Curage de fossés Arasement	Réparations et enduits	Montant total HT par voie
La Juisière	162.00	2 736.00	2 898.00
Le Village Beudet	864.00	1 687.50	2551.50
La Barrabrie	912.50	3 000.00	3 912.50
La Ferrie	280.00	4 720.00	5 000.00
Le Bas Meslay	56.00	1 680.00	1 736.00
La Denière	927.50	1 538.00	2 465.50
RD55 à RD 024 -VC10 Ronceinture	6 535.00	2 000.00	8 535.00
La Forge		13 167.78	13 167.78
VC201 La Draudaie		6 000.00	6 000.00
VC13 Tessé		15 235.00	15 235.00
TOTAL	9 737.00	51 764.28	61 501.28

La proposition est supérieure au quota 2021. Les travaux 2020 n'étant pas terminés, nous ne connaissons pas le solde de l'année 2020. Un ajustement de cette proposition sera faite pour coller au quota.

CDC ANDAINE-PASSAIS RPOS 2019 ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ce rapport concerne les quatre déchetteries présentes sur le territoire.

Il apparaît une légère diminution de la collecte d'ordures ménagères. La collecte sélective a augmenté de 6.5 kg par habitant par rapport à 2018.

Pour projet, il est prévu, en premier lieu, la réhabilitation de la déchetterie de Juvigny (mise en conformité) et pour Passais, il est nécessaire de trouver un nouveau terrain.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de la Communauté de Communes Andaine-Passais au titre de l'exercice 2019.

CDHAT CONVENTION

Monsieur le Maire expose le projet de réhabilitation des friches artisanales. Après une rencontre avec le CDHAT le mercredi 13 janvier et une visite des lieux, Monsieur le Maire a demandé au CDHAT de nous établir une proposition financière concernant un état des lieux, une étude d'opportunité, ainsi qu'une étude de reconversion des parcelles et du bâtiment. Cette mission aurait une durée de 6 mois, pour un coût de 12 800 € soit 15 360 € TTC, cette proposition s'appuie sur un nombre forfaitaire maximum de 3 réunions de terrain, travail et de présentation.

Lors de la réunion du CDC du jeudi 21 janvier, il a été évoqué ce dossier de réhabilitation des friches et SAINT-FRAIMBAULT fait parti du projet de réhabilitation communautaire. Le projet de la Commune est donc remis en question.

Le conseil municipal décide d'attendre pour cette étude et d'en discuter avec la Communauté de Commune Andaine-Passais.

LOISIRS ACCUEIL ORNE PARTENARIAT

LOISIRS ACCUEIL ORNE serait intéressé par la commercialisation de nos foudres. Il propose une convention de mandat de réservation et de commercialisation, pour une durée d'un an par tacite reconduction avec préavis de 6 mois. Il n'y a pas de frais d'adhésion mais une commission de 13 % sur les tarifs publics. Le Conseil Municipal propose d'ajouter les ruches à ce partenariat et valide cette convention.

ÉCOLE : ACHAT DE JEUX

Deux jeux sont détériorés à l'école qu'il faut remplacer. L'A.P.E. des Petites Pommes et la Coopérative Scolaire se sont proposées pour prendre en charge partiellement le financement de ces jeux.

Après analyse des différents devis et en accord avec la directrice de l'école, il est proposé de retenir l'offre de PROLUDIC pour un montant TTC de 2 585.99 €, se décomposant ainsi :

- . un toboggan pour 1998.22 TTC avec participation de l'APE des Petites Pommes pour un montant de 1 500 €

- . un jeu sur ressort pour 587.77 € TTC avec participation de la Coopérative Scolaire, pour un montant de 500 €.

Il reste donc à la charge de la commune la somme de 585.99 €

Ces jeux seront achetés par la Commune à l'article 2188 et les participations seront versées à la collectivité par les deux associations ci-dessus.

TARIF BALLE DE MINI-GOLF

Le Conseil Municipal fixe un tarif de 5€ pour les balles de mini-golf qui ne sont pas rendues ou perdues à l'issue des parties.

ENCAISSEMENT D'UN DON

Une personne a fait un don de 3 000 € pour la réparation de l'horloge de l'église. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser le don de 3 000 € à l'article 7713 « Libéralités reçues ».

BUDGET COMMUNE : OUVERTURE DE CRÉDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021

Il convient d'ouvrir des crédits avant le vote du Budget Primitif 2021 pour l'achat d'une perceuse et de deux rabots pour les ateliers municipaux. Le montant du devis DISTRICO s'élève à 972.45 € TTC. Le Conseil Municipal décide d'ouvrir des crédits à l'article 2188 « autres immobilisations corporelles » pour un montant de 972.45 €

INFORMATIONS DIVERSES

Sentier « découverte »:

Création d'un groupe de travail composé des membres des commissions Fleurissement et Communication.

Il serait proposé aux touristes un circuit pédestre à la découverte de la commune, parcours représentant 1 h 30 à 2 h de marche : Parcours culturel, floral, découverte du patrimoine, artistique, atelier floraux, animation pour les enfants

Subvention du département à hauteur de 20% sur la partie signalétique.

Il sera fait appel au bénévolat pour la réalisation de différentes structures agrémentant le circuit.

Départ de Camille BROUT:

Son poste est financé à hauteur de 72% pour la CDC d'Andaine-Passais et 28% par la Commune de SAINT-FRAIMBAULT. L'OTSI de DOMFRONT est subventionné par les CDC Andaine Passais et Domfront-Tinchebray mais cette dernière n'abonde pas pour le salaire de Camille.

MAM

Groupe de travail composé de Christine TARTIER, Lysandre DUBOST, Laëtitia ESTEBES, Véronique QUINTON.

Sur les 3 assistantes maternelles envisagées, deux seulement restent engagées.

Une réunion est programmée ce mardi 26 janvier avec la CAF pour éclaircir les raisons du refus de subvention DSIL 2020.

Ecoles :

Convention de ruralité signée entre l'académie et AMO en 2020 pour les communes en quintile 1. Avec projet d'ouverture d'une classe au R.P.I. Cette convention est remise en question suite aux nouvelles élections de juillet dernier avec la refonte totale de la commission AMO. Il est donc peu probable qu'il y ait une ouverture de classe à SAINT-FRAIMBAULT à la rentrée scolaire 2021-2022.

CR du Conseil Municipal du 8 mars

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Comptable Public.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du Comptable de la Commune pour l'exercice 2020. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenues des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET DE LA COMMUNE

le Compte Administratif 2020 de la Commune s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	559 101.19	Dépenses	216 917.16
Recettes	858 112.75	Recettes	53 401.57
Excédent de clôture	299 011.56	Déficit de clôture	-163 515.59
		Restes à réaliser	+ 116 561.20
		Besoin de financement	46 954,39

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : RÉGIE TOURISME ET LOISIRS

Le Compte Administratif 2020 du budget Régie Tourisme et Loisirs s'établit ainsi :

Dépenses d'exploitation	23 967.16
Recettes d'exploitation	18 401.26
Résultat de l'exercice	-5 565.90
Excédent antérieur reporté	38 123.47
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2020	32 557.57

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : ASSAINISSEMENT

Le Compte Administratif 2020 du Service Assainissement s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	21 008.73	Dépenses	3 296.30
Recettes	62 186.37	Recettes	56 522.92
Excédent de clôture	41 177.64	Excédent de clôture	53 226.62
		Restes à réaliser	- 11 952,00
		Excédent	41 274.62

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : LOTISSEMENT DE L'ORRIÈRE 2

Le Compte Administratif 2020 ne fait apparaître aucune écriture comptable.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 : BUDGET COMMUNE

Après avoir adopté le Compte Administratif 2020 de la Commune dont les résultats se présentent comme suit :

		2020
SITUATION AU 31/12/N	FONCTIONNEMENT - Excédent	299 011.56
	INVESTISSEMENT - Déficit	- 163 515.59
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE N	DÉPENSES	19 771.60
	RECETTES	136 332.80
	EXCÉDENT	116 561.20
INVESTISSEMENT	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 163 515.59
	RESTES A RÉALISER	116 561.20
	DÉFICIT RÉEL	- 46 954.39
FONCTIONNEMENT	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	299 011.56
	AFFECTATION AU DÉFICIT INVESTISSEMENT (Compte 1068 Affectation du résultat)	- 46 954.39
	002 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER	252 057.17

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 46 954.39 € à l'article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé et de reporter la somme de 252 057.17 € à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 : BUDGET RÉGIE TOURISME ET LOISIRS

Après avoir adopté le Compte Administratif 2020 de la Régie Tourisme et Loisirs dont les résultats se présentent comme suit :

Dépenses d'exploitation	23 967.16
Recettes d'exploitation	18 401.26
Résultat de l'exercice	-5 565.90
Excédent antérieur reporté	38 123.47
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2020	32 557.57

Le Conseil Municipal décide de reporter la somme de 32 557.57 € à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir adopté le Compte Administratif 2020 du Budget Assainissement dont les résultats se présentent comme suit :

SITUATION AU 31/12/2019	FONCTIONNEMENT - Excédent	41 177.64
	INVESTISSEMENT - Excédent	53 226.92
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2019	DEPENSES	11 952.00
	RECETTES	
	DEFICIT	-11 952.00
INVESTISSEMENT	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	53 226.62
	RESTES A REALISER	- 11 952.00
	EXCEDENT REEL	41 274.62
FONCTIONNEMENT	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	41 177.64
	AFFECTATION AU DEFICIT D'INVESTISSEMENT	-
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER	41 177.64

Le Conseil Municipal décide de reporter la somme de 41 274.62 € à la ligne 001 Excédent d'investissement reporté et de reporter la somme de 41 177.64 € à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Vu le rapport de la CLECT en date du 9 février 2021 présentant les montants définitifs des transferts de charges permettant de déterminer le montant des attributions de compensation qui en découlent, les communes doivent délibérer dans les conditions de majorité qualifiées prévues à l'article L 5211-5 du code général des collectivités territoriales pour approuver ce rapport.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale des Charges Transférées du 9 février 2021, prend acte du montant de l'attribution de compensation définitive pour l'exercice 2020 qui s'élève à 275 088.00 €, prend acte du montant de l'attribution provisoire de compensation 2021 à reverser à la Communauté de Communes Andaine-Passais pour un montant de 275 088.00 €.

Le Conseil Municipal indique que la dépense est inscrite au compte 739211 « Attribution de compensation », et dit que le versement sera effectué mensuellement.

ADMISSIONS EN NON VALEUR **BUDGET COMMUNE ET REGIE TOURISME ET LOISIRS**

le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur le montant de 67.40 € concernant des frais de restauration et de buvette sur le budget Régie Tourisme et Loisirs, et décide de refuser la mise en non-valeur pour le montant de 368.50 € concernant des frais de cantine soit 164.15 € pour les exercices 2018 et 204.35 € pour l'exercice 2019 sur le budget de la Commune.

LOYER DU LOCAL POUR LE PEINTRE M. QUEDEVILLE

Une revalorisation du loyer actuel du local utilisé par l'entreprise de peinture M QUEDEVILLE depuis le 1^{er} novembre 2020 est décidé car la surface occupée passant de 12 m² à 40 m². Le loyer actuel étant de 30 € mensuel payé au trimestre, une convention ayant été signée dans ce sens le 28 octobre 2020. Le Conseil Municipal fixe le nouveau tarif à 50 € mensuel à partir du 1^{er} mars 2021, et décide que les loyers de mars et d'avril déjà facturés seront régularisés sur le prochain titre.

INFORMATIONS DIVERSES

Arrivée de Serge Costard Technicien CDC: M. Serge COSTARD quitte Orne Métropole pour intégrer le poste de technicien en charge des travaux à la CDC Andaine-Passais. Dans le cadre du Plan France Relance, il fait la demande de recensement des ouvrages qui sont endommagés dans chaque commune de la CDC afin d'en établir un diagnostic. A l'interrogation au sujet de la signalétique verticale pour l'adressage, il nous fait part qu'elle sera à la charge de chaque Commune.

Devenir du Terrain de Bellevue (après le départ de Flora) : Monsieur le Maire fait part du souhait de se séparer de la jument Flora, proposée à un refuge ou donnée contre bon soin et que son identification est en cours. Le terrain serait donc inoccupé, deux possibilités sont envisageables soit :

- faire du foin sur le terrain, ou la mise à disposition du terrain à des agriculteurs.

Il y aurait deux candidats qui seraient potentiels.

2^e terrain de foot (foin) : Monsieur le Maire propose que ce terrain soit mis en foin.

Plan d'eau (encaissement chemin piétonnier) : Monsieur le Maire fait part de la remise en place de la porte du plan d'eau et de sa remise en eau. Il a été procédé au drainage du chemin piétonnier, et il est prévu la remise en sable des zones abimées lors des travaux. Il propose que l'allée allant du camping au barrage du plan d'eau soit restaurée par un tapis de sable pour la somme de 1680 € H.T.

Proposition acceptée.

Adressage : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur l'utilité à venir de l'adressage au niveau de la fibre pour 2024, mais également pour faciliter l'intervention des secours et du postage. Une cartographie des bâtiments qui seront susceptibles de recevoir la fibre a été établie faisant état des maisons d'habitations, des bâtiments agricoles servant de bureaux, et des maisons pouvant faire l'objet d'une restauration. Une première réunion d'information a eu lieu de mercredi 03 mars, avec Mme Codruta CIOVICA de Orne Métropole, en présence de Mme Christine JOUBIN en tant que référente et Mme Valérie CORBEAU étant la personne en charge de la réalisation du dossier.

La population sera sensibilisée, dans le prochain bulletin municipal, aux changements d'adresses que cette cartographie va entraîner.

L'objectif est d'être opérationnel en 2023, sinon le passage de la fibre pourrait être reporté à une date ultérieure.

CR du Conseil Municipal du 12 avril

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021 et fixe pour 2021 les taux des taxes locales comme suit et précise toutefois que la disparition progressive de la taxe d'habitation étant compensée par la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, **il faut additionner le taux départemental de 27.07 % au taux de 2020**, en précisant bien que cela n'aura aucune répercussion sur la fiscalité des habitants.

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe foncière sur bâti	22.22 %	49.29 %
Taxe Foncière sur non bâti	40.03 %	40.03 %

COMMUNE : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Les modalités d'attribution des subventions aux Associations : fonctionnement sur le territoire de la Commune. Le Conseil Municipal a voté les subventions présentées ci-dessous, conformément à la proposition de la Commission Finances:

- AAPPMA La Truite Domfrontaise 200 €
- Le Souvenir Français 50 €
- Union Commerciale et Artisanale du Passais 100 €

BUDGET RÉGIE TOURISME ET LOISIRS : SUBVENTION 2021

Le Conseil Municipal a voté une subvention de 400 € à l'Association des Secouristes de Passais, pour leur participation aux manifestations de la Commune, et a voté une subvention de 2 000 € à l'association Animations Frambaldéennes, afin d'assurer la formation pour la licence 4 de débit de boisson de la buvette.

COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le Budget Primitif 2021 de la Commune qui s'équilibre:

- Section d'investissement à 750 710.15 €
- Section de fonctionnement à 936 047.17 €

RÉGIE TOURISME ET LOISIRS : BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le Budget Primitif 2021 de la Régie Tourisme et Loisirs qui s'équilibre:

- Section de fonctionnement à 57 547.57 €

ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le Budget Primitif 2021 de l'Assainissement qui s'équilibre:

- Section d'investissement à 95 071.26 €
- Section de fonctionnement à 64 567.64 €

LOTISSEMENT DE L'ORRIÈRE 2 : BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le Budget Primitif 2021 du Lotissement de l'Orrière qui s'équilibre:

- Section d'investissement à 20 672.80 €
- Section de fonctionnement à 20 672.80 €

RECRUTEMENT DE CUI-PEC

Monsieur CANU rappelle la situation actuelle concernant la charge de travail des salariés aux services espaces verts et voiries – bâtiments. Le Conseil Municipal décide de recruter 2 contrats CUI-PEC aux services espaces verts et voiries – bâtiments, à raison de 20 heures hebdomadaires.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Municipal a décidé d'appuyer la décision de la CDC Andaine-Passais pour la prise de compétence mobilité de proximité – autorité organisatrice de la mobilité locale (création d'aire de co-voiturage, organisation de transport en commun.), sinon cette compétence reviendrait à la Région.

RÉMUNÉRATION DES TERRAINS

2 personnes qui exploitaient précédemment des terrains pour le foin, seraient intéressées par de nouvelles surfaces qui vont être disponibles, pour y mettre des animaux et faire de la récolte d'herbe. Cette mise à disposition pourrait débuter à compter du 1^{er} mai.

Le Conseil Municipal décide que le tarif annuel de mise à disposition de 100€ / ha sera proposé aux personnes intéressées et qu'après accord et acceptation, il sera signé une convention d'occupation précaire.

INFORMATIONS DIVERSES

Parking pour les pêcheurs au niveau station épuration :

Le Conseil Municipal ne donne pas son accord pour donner l'accès aux véhicules des pêcheurs au plus près de la rivière. Les lieux n'étant pas adaptés aux passages de véhicules motorisés.

Visite du Conseil Départemental le 27 avril 2021:

La venue du Président du Conseil Départemental a pour objectif l'inauguration des équipements du carpodrome, la visite des logements insolites ainsi que du complexe touristique. Monsieur le Maire souhaiterait que Monsieur LHERMITTE soit présent, au vu de son implication au niveau de la pêche. Hubert FOURNIER accompagnera le Maire et les Adjoints.

Visite du CNVVF le 20 juillet 2021

QUESTIONS ORALES

1/ Emmanuel CANU évoque la fin du contrat d'apprentissage de Kylan ADRIX fin août, et le souhait de reprendre un jeune, niveau CAP à la rentrée de septembre. Des contacts ont été pris avec le Lycée de Rochefeuille.

2/ Yvon LHERMITTE fait part de la réception d'un catalogue TE61, expliquant la mise en place à partir de 2026 d'une cartographie répertoriant tous les réseaux (électriques, eaux, gaz). Deux types de cartographies existent :

Format sur carte

Photos aérienne.

Monsieur LHERMITTE propose de prendre des contacts afin de faire avancer le dossier.

3/ Route touristique : Il est fait mention de la revégétalisation des berges. Le reboisement spontané est privilégié.

4/ Jean-François JAMELOT communique sur la station de pompage qui est gérée par le **SENUM** (Syndicat d'Eau du Nord-Ouest Mayennais). Des travaux devraient être engagés pour un montant de 1 000 000 € en partie financé par le département de la Mayenne. Il est possible que cela implique une hausse des tarifs de l'eau. Il fait état également d'une alerte sur la qualité de l'eau.

5/ Véronique QUINTON informe sur l'extension des consignes de tri à de nouveaux déchets qui pourront dorénavant être intégrés dans les bacs de tri (pot de yaourts, barquettes plastiques...). Cela fera l'objet de diffusion de plaquettes d'information et de changement de la signalétique sur les conteneurs.

6/ Gîte de Bellevue: Emmanuel CANU informe du départ de Cathy, cuisinière du gîte de Bellevue.

APE collège René Goscinny en Danger

L'APE compte aujourd'hui 5 membres dont trois du bureau. A la rentrée prochaine, la présidente et la secrétaire démissionnent car elles n'ont plus d'enfants au collège. Afin d'éviter la suppression de cette association, nous vous demandons de vous mobiliser et de vous faire connaître auprès des deux sites.

Pour le bien de vos enfants, il serait dommage que tout s'arrête.

Prévention risques canins pour nos facteurs

Les facteurs sont souvent les premières victimes des morsures de chien. C'est pourquoi La Poste leur dispense régulièrement des actions de sensibilisation et de formation pour adopter les bons gestes et éviter les accidents liés au risque canin. Outre cette formation, il est important que les propriétaires de chiens soient eux sensibilisés aux dangers que peut présenter leur animal. Des gestes simples permettent de protéger le facteur: maintenir leur portail fermé, s'assurer que la boîte aux lettres et sonnette sont hors de portée du chien, attacher ou isoler le chien lors de la présence du facteur dans le quartier.

Les propriétaires de chiens sont pénalement responsables des dommages causés (art.R623-3 du code pénal). Si ces derniers ne respectent pas ces consignes de sécurité, La Poste se réserve le droit de ne plus distribuer le courrier aux domiciles concernés.

Pour permettre à nos facteurs de faire leur travail en toute sécurité, respectons ces quelques consignes.

Plus de Tri, moins d'ordures ménagères

La commune de Saint Fraimbault va passer en extension de consignes de tri **au 1er juillet 2021**. Avec l'apport des nouvelles matières, **TOUS LES EMBALLAGES ALIMENTAIRES EN PLASTIQUE**, les apports de la collecte sélective seront plus importants. Actuellement il n'y a qu'une colonne plastique et souvent pleine. Un second conteneur sera positionné à l'espace de tri.



Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

<p>Toutes les bouteilles</p>	<p>Tous les flacons et bidons</p>
<p>Toutes les barquettes</p>	<p>Tous les pots et les boîtes</p>
<p>Tous les sacs et sachets</p>	
<p>Tous les films</p>	

Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.

Le 15 août, barbecue géant

Organiser « les Flories d'Antan » tel que nous les connaissons, ne semble pas possible au vue des conditions sanitaires. C'est pourquoi, l'association « Animations frambaldéennes » souhaite organiser le dimanche 15 août un **barbecue géant** sur réservation., afin de se retrouver, d'échanger et partager. Invitez vos voisins et nouveaux arrivants.



ASSOCIATION DE
SAINT-FRAIMBAULT

Familles Rurales St Fraimbault et ses environs

Cette association se regroupe en fédération, ce qui nous permet de mettre en commun des moyens en savoir-faire (paie, droit, relations publiques, défense du consommateur...)

Les activités de notre association de St Fraimbault sont gérées distinctement sur deux pôles :

* Le portage de repas élaborés par le **gîte de Bellevue**. Le portage est réalisé par des bénévoles. Ils sont déterminants pour l'équilibre budgétaire de l'activité portage.

* Le centre aéré et les camps en juillet (à Pirou -50- cette année). Là aussi, les enfants qui sont sur place bénéficient des repas de Bellevue. La majorité des enfants est originaire de l'ancien canton de Passais. Les locaux sont fraîchement restaurés. L'ensemble des animateurs de 2020 vous attendent pour 2021 dans un cadre unique plébiscité par les enfants !

La poule au blanc (transformée en bœuf bourguignon en 2021 !!) est l'une de nos sources de financement. Nous vous remercions pour votre implication en 2021. Nous en profitons pour remercier aussi la municipalité pour son soutien et les moyens qu'elle met à notre disposition.

Contact Portage : 06.29.48.01.30

Contact centre aéré : 06.71.13.00.84

Une petite histoire de Fleurs...

Le fleurissement du village a démarré dans les années 60 par les habitants eux-mêmes et plus particulièrement grâce à trois Frambaldéennes, Mesdames **Jariel, Guilnard, Lossendière**. Elles aimaient les fleurs. Elles ne voyaient pas pourquoi elles ne faisaient pas partager leur passion aux autres habitants de Saint-Fraimbault. Alors au lieu de les faire pousser exclusivement dans leurs jardins, d'en orner leur salle de séjour, elles les mirent en pots et les accrochèrent aux fenêtres, aux balustrades et un peu partout, côté rue. C'était en **1962**. Encore fallait-il s'occuper des plantes, les soigner, les arroser. Ainsi les habitants purent voir régulièrement ces dames descendre leurs pots de fleurs, enlever les fleurs fanées, arroser, et remonter les pots. Une telle constance dans la volonté d'embellir sa maison et par voie de conséquence d'égayer un peu le bourg, finit par séduire le conseil municipal de l'époque. Il engage toute la population à imiter ces jardinières passionnées. Pour donner l'exemple, la municipalité, avec le bénévolat d'associations, comme le club des anciens, se mettent aussi à orner les rues, les espaces et bâtiments publics. On ressortit de vieux pressoirs, de vieilles charrettes. Tout le monde se mit au travail et rapidement le bourg entier fut fleuri.

Ainsi en 1965, trois ans seulement après que le village se fût initié au fleurissement, le bourg obtient le Grand Prix départemental. 8 années plus tard c'est une distinction nationale avec une première fleur. Il faudra attendre 1987 pour que le village obtienne cette quatrième fleur, qui le propulse dans l'élite des plus jolis villages français. En 1988, Grand Prix National de fleurissement renouvelé tous les 3 ans (1991, 1994, 1997, 2000, 2003, 2006, 2009, 2012, 2015, 2018).

Grâce à des jeunes qui rachètent et restaurent des maisons dans notre bourg et nos campagnes, le fleurissement est un atout contre l'oubli. Montrer que nous sommes toujours là pour faire le « bien vivre à Saint Fraimbault ». C'est un moyen de ne pas voir disparaître nos rares commerçants, notre école.

Rappelons-nous du développement de la commune et comment le fleurissement y a participé. Pour que continue cette belle histoire, fleurissons nos jardins, nos balcons, nos fenêtres. La réussite du fleurissement ne peut qu'être belle avec votre inestimable participation. L'ensemble des frambaldéens depuis des années s'est jeté comme un seul homme dans cette aventure. A vous, à nous de la poursuivre.

Tous à vos plantoirs et jardinières. On compte sur vous ! MERCI

2021 NOUS Y SOMMES ! Le 20 Juillet le jury national passera pour le renouvellement de nos 4 fleurs.

Le concours des villes et villages fleuris, c'est quoi ?

C'est un Label national de la qualité de vie.

Présent depuis plus de 60 ans, le label « Villes et Villages Fleuris » rassemble 4 463 communes labellisées en 2020 sur tout le territoire français.

Il récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.

Le label constitue un outil d'aide au quotidien pour les communes qui souhaitent améliorer le bien-être de leurs habitants et préserver l'identité de leurs territoires, tout en développant leur cadre de vie.

Les principales missions du label :

Favoriser la présence de la faune sauvage

Le nombre d'oiseaux est en fort recul, en ville comme à la campagne, les zones où ils peuvent s'installer se raréfient. C'est pourquoi les "Villes et Villages Fleuris" encouragent la création d'espaces végétalisés et l'installation de nichoirs afin de favoriser leur bien-être.

Les communes « Villes et Villages Fleuris » préservent leur identité

La créativité du jardinier doit participer, à travers le choix des végétaux et leur association, à créer une identité paysagère propre qui fasse que chaque commune labellisée soit unique.

Sensibiliser les jeunes à la nature

L'aménagement des parcs et des jardins permet aux plus jeunes de découvrir la faune et la flore locale, tandis que les potagers urbains les aident à apprendre de manière ludique ce qui se trouve dans leur assiette.

Encourager la cohésion au sein des communes

En incitant les citoyens à valoriser leur territoire au travers d'animations, travaux pédagogiques, création de jardins, les communes labellisées « Villes et Villages Fleuris » renforcent les liens sociaux et les politiques de démarches participatives.

Surveiller la qualité de l'air

Véritable outil de sensibilisation, le label "Villes et Villages Fleuris" encourage la présence de végétaux dans les communes afin de préserver l'environnement, la qualité de vie et le bien-être de ses habitants.

Favoriser la pratique d'activités sportives

Les communes labellisées « Villes et Villages Fleuris » aménagent et entretiennent des lieux sportifs sur leur territoire.

Un attrait touristique

Pour 75% des français, la présence d'un label au sein d'une commune influence leur choix de destination touristique. Le label « Villes et Villages Fleuris » est garantie pour les visiteurs d'arriver dans un lieu accueillant, respectueux de la nature et soucieux de leur bien-être.

Rapide résumé des critères pris en compte pour l'obtention du label.

Chaque critère est noté par une, deux, trois ou quatre fleurs.

- 1 - La visite du jury
- 2 - La mise en œuvre du projet municipal : présentation des motivations, stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement
- 3 - Animation et promotion de la démarche : actions vers la population et vers les touristes.
- 4 - Patrimoine végétal et fleurissement : les arbres et arbustes (diversité, entretien, renouvellement), les pelouses, prairies couvertes ainsi que le fleurissement.
- 5 - La gestion environnementale : Actions en faveur de la biodiversité et aussi en faveur des ressources naturelles.
- 6 - Qualité de l'espace public : maîtrise de la publicité, des enseignes, effacement des réseaux, mobilier urbain, qualité de la voirie, propreté, accessibilité.
- 7 - Analyse par espace : pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion. (Entrées de commune, cimetière, espaces sportifs, aires de jeux, parcs et jardins...)

Actualités et perspectives du plan d'eau

Le plan d'eau a été en travaux pendant plusieurs mois et il est à nouveau opérationnel pour la saison touristique, mais la municipalité devra faire face, dans un futur proche, aux exigences de reconquête de la qualité de l'eau.



Les trois bassins constituant le plan d'eau de Saint-Fraimbault ont été construits en 1968 sur un terrain appartenant à la commune, à la suite du remembrement. Ils représentent une surface noyée totale de 35 000 m². Tous les trois ans, les deux bassins secondaires situés route de Domfront sont asséchés en vue d'y enlever la vase.

Ces travaux, qui nécessitent une dizaine de jours de vidage, ont été commencés en novembre dernier. Ces travaux de curage sont pris intégralement en charge sur le budget de fonctionnement de la commune pour un coût total de 20 000 €.

Construit en 1968 en même temps que le plan d'eau, le barrage a subi les affres du temps. Son état nécessitait aujourd'hui d'importants travaux de restauration.

C'est pour cette raison que le plus grand bassin, situé route de Céaucé, a été également vidé afin de permettre le remplacement de certains éléments du barrage, à savoir les câbles, les pivots de la porte et les contrepoids. Ces travaux d'un montant avoisinant les 15000€ sont entièrement financés par la commune. Un curage de cette zone du barrage a également été entrepris.

Une autre préoccupation, et pas des moindres, vient s'ajouter à l'avenir du plan d'eau : les exigences de reconquête de la qualité des eaux et la réduction des risques d'inondation. En effet, l'enjeu est de remédier à l'artificialisation des cours d'eau (barrages, dérivation, aménagement des berges, etc.). Les bassins de décantation du plan d'eau de Saint-Fraimbault sont placés en travers de la rivière La Pisse. Les collectivités, dans le cadre d'un plan de gestion des milieux aquatiques, devront s'engager



dans les années à venir à supprimer ou aménager les ouvrages qui barrent le lit de la rivière, restaurer le lit et les berges des cours d'eau et recréer les méandres. Dans le cas du plan d'eau de Saint-Fraimbault, une des options pourrait être que « La Pisse » borde un des côtés du plan d'eau principal et non passer au milieu. Tout ceci afin de préserver la continuité écologique. Des millions d'euros sont en jeu et un potentiel touristique est à préserver. L'avenir financier de la commune est de ce fait engagé.

De nouveaux compteurs d'électricité à SAINT FRAIMBAULT.

Pour répondre au défi de la transition énergétique, notre réseau de distribution d'électricité a besoin d'être modernisé. Cette modernisation passe notamment par l'installation de nouveaux compteurs d'électricité Linky à SAINT FRAIMBAULT. L'opération de remplacement des compteurs actuels, pour laquelle Enedis est missionnée, est prévue **à partir du mois de juin 2021**. Elle vous permettra d'accéder à de nouveaux services : des factures établies sur la consommation réelle, une meilleure compréhension de votre consommation d'électricité pour mieux la maîtriser, une détection des pannes plus rapide, de nouvelles offres des fournisseurs d'électricité...

Vous recevrez un mail ou courrier d'information envoyé par Enedis vous informant de l'installation du nouveau compteur. L'entreprise **RSP (Relève Service Plus)** mandatée par **Enedis** vous contactera ensuite afin de prévoir un rendez-vous si le compteur se trouve à l'intérieur de l'habitation, tandis que ceux dont le compteur est accessible sont informés de la période d'intervention prévue : ils peuvent contacter l'entreprise s'ils souhaitent être présent lors de la pose.

Cette entreprise sera facilement identifiable grâce au logo « Partenaire Linky ». Ses techniciens sont formés et habilités à remplacer les compteurs d'électricité. **Une attention particulière a été portée aux nouvelles règles sanitaires pour une reprise en toute sécurité pour les clients et les techniciens.**

En cas de question, chaque client peut contacter le service client d'Enedis du lundi au vendredi de 8h à 17h

au 0800 054 659. (appel et service gratuit depuis un poste fixe).

L'installation dure en moyenne 30 minutes et ne nécessite aucun travaux d'aménagement. L'intervention est gratuite et ne modifie pas votre contrat d'électricité.

Le compteur Linky apporte des services immédiats destinés à vous faciliter la vie.

Avec Linky



Emménager en toute simplicité

En moins de 24 heures, tout est réglé à distance

Relevé automatique de votre consommation

Mes relevés se font à distance et sans rendez-vous

Mieux maîtriser votre consommation

Vous pouvez suivre votre consommation, mieux la comprendre et agir grâce à un espace personnel sécurisé sur www.enedis.fr/linky

Détection des pannes plus rapide

Les pannes réseau sont détectées plus tôt et les interventions plus rapides

Sans Linky



Pour avoir l'électricité dans votre nouveau logement, vous deviez attendre le passage d'un technicien dans les 5 jours.

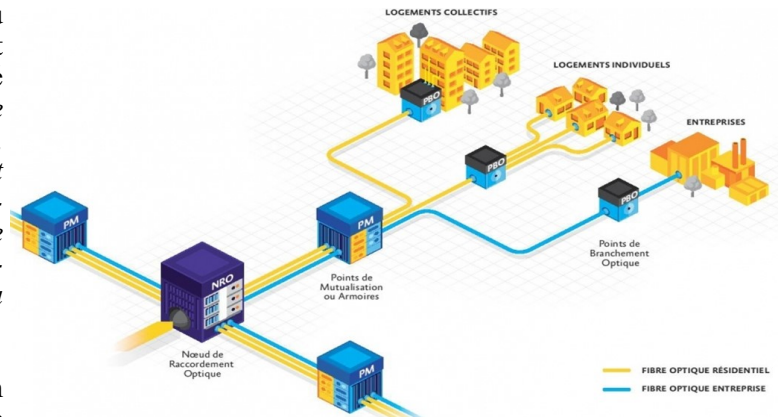
La plupart du temps, les relevés se faisaient sur rendez-vous.

Votre consommation réelle n'était relevée que tous les six mois environ.

Enedis ne pouvait pas détecter les pannes réseaux sauf si vous appelez pour signaler une panne.

Un adressage précis pour la fibre optique à Saint Fraimbault pour 2023

Orange opérateur aménageur sur le département, et le Conseil départemental de l'Orne œuvrent activement au déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire. Christophe de Balorre, Président du Conseil départemental de l'Orne a rappelé que « c'est un chantier unique en France grâce à un partenariat entre l'Europe, l'Etat, la Région et Orange avec un financement exceptionnel. Je note avec satisfaction la volonté d'Orange d'amplifier son action sur le terrain. Et ainsi de nous permettre la réalisation du plan numérique ornaïse très attendu par nos administrés. »



Qu'est ce que la fibre optique ?

Une fibre optique est un fil en verre ou en plastique dans lequel passe internet. La fibre optique permet une connexion plus rapide que le réseau classique en cuivre. Lorsque l'on parle de fibre pour les particuliers, on emploie le mot "FTTH", Fiber to the Home que l'on peut traduire par « fibre jusqu'au domicile ». Le domicile est entièrement raccordé par la fibre optique du Nœud de Raccordement Optique jusqu'au logement lui-même, c'est un lien 100% fibre.

En clair dans notre commune qui compte beaucoup de lieux-dits un gros travail d'adressage est à faire.

Chaque bâtiment doit avoir un numéro. Chaque ruelle, chemin, passage doit avoir un nom, ce qui n'est pas le cas actuellement. Nous devons vous informer que certains habitants vont voir leur adresse changer, comportant un nom de rue et un numéro, et non seulement le nom du lieu-dit. Un travail de fourmi nous attend afin de répertorier toutes les habitations, exploitations agricoles, entreprises et autres bâtiments afin d'y raccorder la fibre.

Cette étape d'adressage précis est obligatoire pour que nous puissions accéder à la fibre.

Disposer d'une adresse unique et fiable est une nécessité pour :

- l'accès à une connexion fibre optique,
- les interventions pour les services de secours (SAMU, Pompiers, etc.) ou les gendarmes,
- la distribution du courrier, des colis,
- les Services des Impôts et fiscalisation,
- les démarches sur Internet pour diverses actions : changement carte grise, ouverture de compteur eau, électricité, consultation médical, réunion de travail...

Art en liberté

L'association "Repaire d'artistes" prévoit d'organiser son festival « Art en liberté », Comme chaque année.

Nous organiserons une exposition des plus belles œuvres artistiques, peinture, bois, métal de récupération et autres objets d'art, le weekend du 4 et 5 septembre 2021. Les artistes sortent de leurs ateliers pour vous présenter leurs plus belles œuvres, en respectant bien sûr les règles sanitaires.

Atelier Pêche Nature

AAPPMA la truite Domfrontaise
Aux plans d'eau de Saint Fraimbault

8-16 ans

Le Mercredi
De 14h à 17h



D'avril à juin 2021
(Nombre de places limité)

Renseignements et Inscriptions

M. CLOUARD Christian : 06.10.10.85.85 / mail : chrclou@free.fr
M. JENVRIN Daniel : 06.21.58.90.03 / mail : daniel.jenvrin@laposte.net






Maison Intercommunale de la Pêche - 100 rue des artisans 61250 Condé sur Sarthe

Henri Fontaine (1924-2020), l' enfant du pays.

Missionnaire au Vietnam dans les années 1950 et géologue de réputation internationale, le père Fontaine est décédé à l'âge de 95 ans. Récit d'un parcours hors normes.

Ce parcours débute à St Fraimbault en 1924 dans une modeste famille de paysans.

Brillant élève, il fait ses études au petit séminaire à Sées puis intègre les missions étrangères de Paris en Mars 1944 avant d'être ordonné prêtre en 1948.

En 1951 il obtient une licence en sciences naturelles et dans la foulée, il est envoyé en Indochine. A Hanoï (Vietnam) en 1951, il est nommé professeur au petit séminaire et commence à étudier.

En 1960, il obtient son doctorat en sciences (université de Paris), il fait de nombreuses rencontres comme Thi Than Hoang qui fut son élève avant de devenir sa collègue et 1ère femme vietnamienne ingénieur, géologue et archéologue. Elle sera à ses côtés jusqu'à son dernier souffle.

« Le père Henri Fontaine était quelqu'un d'extrêmement doux, humble, gentil et serviable avec tout le monde, toujours calme, il ne haussait jamais la voix.

Il s'adaptait toujours aux circonstances avec un courage silencieux et beaucoup de volonté.

Il acceptait tout ce qu'on lui offrait dans un bol ou sur une feuille de bananier, un lit ou une natte au sol. Il ne se plaignait jamais, même des douleurs vives qu'il ressentait à la poitrine durant ses dernières années. Il aimait vivre simplement et adorait son travail de recherche. »



De retour en France dans les années 70, il poursuit ce double cursus, prêtre et scientifique.

De 1978 à 1999, il est ainsi expert au sein du comité de coordination des programmes géoscientifiques à l'Est et au Sud Est de l'Asie, organisme fondé sous l'égide des Nations Unies. Henri Fontaine conduira ainsi des recherches géologiques en Chine, Cambodge, Laos, Thaïlande, Malaisie, Singapour, Indonésie, Philippines et Corée du Sud, sans oublier son cher Vietnam.

À sa disparition, de nombreux hommages émouvants lui ont été rendus, Des anciens collègues et amis ont souhaité faire un geste pour commémorer cet homme et ont pris contact avec la municipalité de Saint Fraimbault

Une plaque commémorative sera posée derrière la Mairie, et inaugurée le 11 septembre en présence de nombreux officiels, rendant hommage à cette figure aussi humble que brillante.



DATES A RETENIR

- 22 mai : **Ouverture de la Buvette** du plan d'eau
- 20 juin : 1^{er} tour **Elections départementales et régionales**
Bureau de vote à la salle Polyvalente
- 27 juin : 2^{ème} tour **Elections départementales et régionales**
Bureau de vote à la salle Polyvalente
- 20 juillet : **Visite du jury national du CNVVF**
Renouvellement village 4 fleurs
- 15 août : **Barbecue géant** Animations frambaldéennes

